

MUNICIPALITÉ DE COMPTON

PROCÈS-VERBAL RÉUNION DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME 17 JANVIER 2022 À 17h00 EN VIDÉOCONFÉRENCE-ZOOM

Présences :

Benoît Bouthillette, conseiller
Jean-Pierre Charuest, maire
Nicole Couture, résidente
Danny Roy, résident
Patricia Sévigny, présidente et conseillère
Clément Vaillancourt, résident

Monsieur Alain Beaulieu, inspecteur du bâtiment et de l'environnement agit à titre de secrétaire du CCU.

1 .0 Ouverture de la réunion par la présidente du CCU.

À 17h00, ayant constaté le quorum, madame Patricia Sévigny, présidente du CCU ouvre la réunion, elle souhaite la bienvenue aux membres.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté avec l'ajout au point varia :

- Décision de la CPTAQ : dossier de Olivier Leblanc.

Proposé par : Clément Vaillancourt

3.0 Dépôt du procès-verbal de la réunion du CCU du 20 décembre 2021

Le procès-verbal est adopté tel que présenté.

Proposé par : Nicole Couture

4.0 Demande de permis dans le cadre du PIIA

4.1 Demande d'ajout de 2 autres bâtiments d'entreposage au 25, rue du Grand-Duc-zone C-11 et de modification de zonage

Ce projet est assujéti au chapitre 6 du PIIA- Noyau villageois et Hameau

Objet de la demande :

- Demande de permis pour ajouter deux autres bâtiments d'entreposage aux trois bâtiments présents sur le terrain, lot 5 031 125.
- Demande de modifier la zone C-11 afin d'agrandir celle-ci à même la zone H-20 pour permettre la construction du 4^{ième} bâtiment, au 25, rue du Grand-Duc.

À la suite de l'analyse du dossier et après discussion des membres, le C.C.U. fait une recommandation au Conseil.

RECOMMANDATION DU CCU AU CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLUTION NUMÉRO 001-2022-01-17

CONSIDÉRANT QUE la demande initiale du 10 décembre 2021 était pour l'ajout d'un bâtiment d'entreposage supplémentaire et qu'elle a été complétée le 11 janvier 2022 avec l'ajout de deux bâtiments d'entreposage avec modification de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé par sa résolution numéro 355-2020-12-08, un maximum de 3 bâtiments d'entreposage sur le terrain dans le cadre de son PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la rue du Grand-Duc est majoritairement à vocation résidentielle;

CONSIDÉRANT QUE les bâtiments d'entreposage se trouvent au bout de la rue du Grand-Duc et que celle-ci n'est pas directement accessible à partir de la route Louis S-St-Laurent à cet endroit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs plaintes de résidents à l'effet que la présence des bâtiments d'entreposage est grandement responsable de l'augmentation du volume de circulation routière par des non-résidents du secteur, de la vitesse excessive des voitures qui circulent et de la dégradation de la chaussée sur la rue du Grand-Duc;

CONSIDÉRANT QUE d'augmenter davantage la présence de bâtiments d'entreposage va intensifier les inconvénients au voisinage et à sa quiétude.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANNY ROY ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES VOTANTS DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL :

Refuser la demande d'ajout de deux autres bâtiments d'entreposage sur le lot 5 031 125 et par le fait même la demande de modification de zonage

5.0 Varia

À titre d'information et de suivi, monsieur Beaulieu mentionne que la municipalité a reçu la décision de la demande de morcellement et d'aliénation de M. Olivier Leblanc et que celle-ci a été refusée par la CPTAQ.

6.0 Prochaine rencontre et levée de la réunion

La prochaine rencontre aura lieu le **lundi 21 février 2022 à 17h00**.

Ayant épuisé l'ordre du jour, la réunion est levée à 18h00.

Patricia Sévigny
Présidente du CCU

Alain Beaulieu, B. Sc.
Secrétaire du comité